



N° client : 5 010 272 911



Par Internet

edf.fr

application mobile : **EDF & MOI**

mail : serviceclient@edf.fr

516566 49939 10667

1 /1 1 105



Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 21h

09 69 32 15 15

(Service gratuit + prix appel)
Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

M. ODION YVES

LES EVEQUAUX

304 CHEMIN DES EVEQUAUX

38330 BIVIERS



Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS

TSA 20012

41975 BLOIS CEDEX 9

Lyon, le 12 août 2016

Objet : Lettre de Relance

Monsieur,

A l'examen de votre compte, il semblerait que votre facture du **22/07/2016**, d'un montant de **52,62 euros**, ne soit pas réglée, bien que la date limite de paiement soit dépassée.

Si vous avez effectué très récemment votre paiement, je vous prie de ne pas tenir compte de ce courrier.

S'il s'agit d'un oubli de votre part, je vous remercie d'y remédier et de nous faire parvenir votre règlement au plus vite en optant pour l'une des possibilités suivantes :

- Sur edf.fr, rubrique « Particuliers - Payer ma facture » ;
- Par téléphone, muni de votre Carte Bancaire ;
- Par courrier, en joignant à votre chèque le coupon ci-dessous.

Cette relance concerne uniquement la facture du **22/07/2016**. Cependant j'attire votre attention sur le montant restant à payer de **9,06 euros** au titre de vos factures précédentes que je vous invite à régler également.

Afin d'éviter la réduction ou la suspension de votre énergie entraînant des frais de **51,88 € TTC**, votre règlement doit nous être parvenu dans un délai maximum de **15 jours à compter de la date d'exigibilité de votre facture** (Frais d'intervention d'ERDF applicable au 01/08/2015, mise à jour disponible sur edf.fr ou sur edf.fr). De plus, comme indiqué dans les

Tournez la page S.V.P

Vous choisissez le paiement par TIP

- Détachez le TIP suivant les pointillés et adressez-le daté et signé dans l'enveloppe jointe.
- Si la mention « JOIGNEZ UN RIB MERCI » y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP, le RIB (Relevé d'identité Bancaire), le RIP (Relevé d'identité Postal) ou le RICE (Relevé d'identité de Caisse d'Épargne) correspondant.

Pensez à régler votre facture dans les délais indiqués. Tenez compte des délais postaux car la date figurant sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

EDF met à votre disposition et vous propose des modes de paiement pour régler vos factures :

- Prélèvement automatique (mensuel ou bimestriel)
- Prélèvement ponctuel (Télépaiement via l'espace Client)
- Chèque à l'ordre de EDF en joignant ce TIP pour identifier la référence du règlement;
- Carte Bancaire (via espace Client ou Mon Compte sur Serveur Vocal);
- En espèces à la Poste muni de votre facture ou TIP.
- Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client et consultez votre compte EDF pour choisir votre mode de paiement.

EDF Société anonyme au capital de 989 089 313,90 € Siège social : 22, av. avenue de Wagram 75008 Paris Cedex 08 - France N° S. F. 438 761 111 R. C. S. 332 401 131